

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 2016

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 27 juin 2016

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoints

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. DE MEULEMEESTER, M. VIVIEN.

Conseillers

M. JADOT, M. MICALLEF, Mme RENY, M. MAHO, M. MAES, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, Mme COUSTILLET, Mme LEOGANE, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VIGUIER.

Procurations :

M. COUTÉ à Mme PUECH

Mme FARGEOT à M. VIVIEN

M. MORMONT à Mme LECOMTE

Mme VARFOLOMEIEFF à Mme RENY

M. RACHIDI à M. MAES

M. LIDA à M. JADOT

Mme VANGEON à Mme VIGUIER



Absent excusé : M. DEGHANI-AZAR

Secrétaire de séance : Mme LEOGANE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

CREATION DE POSTES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité,

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 mai 2016.

CONSIDERANT la nécessité de créer 18 emplois d'adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe à temps non complet pour satisfaire les missions d'animateur pour les activités périscolaires et centres de loisirs

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet pour satisfaire les activités d'éveil musical,

ENTENDU l'exposé de Madame Brigitte PUECH,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE

Article 1 : Création et définition de la nature des postes

Il est créé 18 postes d'adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe à compter du 5 juillet 2016. L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 au motif qu'il nécessite du personnel qualifié.

Les agents ainsi recrutés exerceront les fonctions d'animateurs pendant les périscolaires et/ou en ALSH. Son niveau de recrutement et de rémunération seront éffarant au grade d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe ; 1^{er} échelon, indice brut 340.

Il est créé 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à compter du 5 juillet 2016. L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 au motif qu'il nécessite du personnel qualifié. L'agent ainsi recruté exercera les fonctions d'enseignant d'éveil musical au conservatoire et à l'école. Son niveau de recrutement et de rémunération seront afférant au grade d'enseignant artistique, 1^{er} échelon, indice brut 388.

Article 2 : Temps de travail

Les emplois d'adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe sont énumérés dans le tableau ci-dessous :

ENFANCE JEUNESSE	7 postes	28h/mois
ENFANCE JEUNESSE	1 poste	10.5h/mois
ENFANCE JEUNESSE	4 postes	47.5h/mois
ENFANCE JEUNESSE	1 poste	55.5h/mois
ENFANCE JEUNESSE	1 poste	151.67h/mois
ENFANCE JEUNESSE	1 poste	110h/mois
ENFANCE JEUNESSE	2 postes	50h/mois
ENFANCE JEUNESSE	1 poste	39.5h/mois

L'emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique au conservatoire est à temps non complet pour une durée 23.8/151.67^{ème}.

Article 3 : Crédits

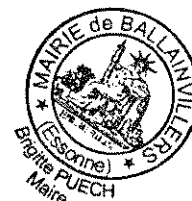
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Article 4 : exécution

Madame le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH